

Renforcer la concurrence dans le secteur financier

2024/03/01

Synthèse

Les Canadiens ont accès à un secteur financier vigoureux, dynamique et hautement concurrentiel, composé de centaines de sociétés de services financiers, qui sont structurées selon différents types et modèles d'affaires (dont les banques sont un sous-ensemble important) pour servir les consommateurs canadiens. Les banques sont en concurrence les unes avec les autres, tant avec les entreprises établies que les entreprises émergentes adoptant de nouveaux modèles commerciaux, ainsi que les grandes entreprises technologiques multinationales dont la marque jouit d'une force présence. En conséquence, l'intensité de la concurrence au sein du secteur financier est au summum en raison des investissements dans la technologie, des entreprises entrant sur le marché, se développant et en sortant à une cadence rapide.

Le niveau de concentration des éléments d'actif bancaires au Canada n'est pas inhabituel pour un pays industrialisé et ne sous-entend pas un problème qui nécessite une solution ou une intervention réglementaire. Les principaux indicateurs d'un secteur bancaire sain et compétitif et d'un secteur financier plus large sont tous présents : entrée, expansion, sortie, investissements importants dans la technologie, vaste choix, grande satisfaction des consommateurs et forte concurrence entre les participants; ces indicateurs reposent sur la confiance dans le secteur bancaire.

En raison de la concurrence dans le secteur financier, les banques investissent dans les technologies en vue

le secteur financier et d'exercer des activités équivalentes à celles des banques. Toutefois, ceux-ci ne sont pas soumis au solide cadre réglementaire bancaire qui contribue à assurer la sécurité du secteur financier canadien et des Canadiens.

Tenant compte de ces facteurs, l'Association des banquiers canadiens (ABC) formule un nombre de recommandations⁴ pour mieux s'adapter à l'évolution des attentes, des préférences et des comportements des consommateurs, intégrer plus efficacement les nouvelles technologies, améliorer la protection des consommateurs, appliquer un contrôle prudentiel systématique des entreprises du secteur financier, et accroître la concurrence et la compétitivité au sein du secteur. Ces recommandations sont les suivantes :

- Mettre en vigueur les amendements relatifs aux technologies financières;
- S'attaquer au fardeau de la conformité réglementaire imposé aux banques;
- Mettre en œuvre la réglementation uniformément pour rehausser la confiance des consommateurs dans les nouveaux concurrents – par exemple, la réglementation des pratiques du marché des fournisseurs de services de paiement (FSP);
- Respecter le principe de proportionnalité de la réglementation pour les petites et moyennes banques;
- Simplifier l'expansion des coopératives de crédit;
- Donner la priorité à l'établissement de politiques et cadres réglementaires axés sur le numérique, et

Le bilan des banques canadiennes dans le soutien de l'économie de notre pays et l'investissement dans nos

Banques à service complet autres que des BISN	<ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires diversifiés aux particuliers et aux entreprises • Gestion de patrimoine • Marchés financiers • Financement de matériel • Autres services
Coopératives de crédit fédérales	<ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires diversifiés aux particuliers et aux entreprises • Gestion de patrimoine • Marchés financiers • Financement de matériel • Autres services
Banques en ligne uniquement	<ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires diversifiés aux particuliers et aux entreprises • Services de gestion de patrimoine
Banques offrant des services de cartes de crédit uniquement	<ul style="list-style-type: none"> • Services de cartes de crédit principalement offerts par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne uniquement
Filiales de banques étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison de services bancaires aux particuliers et aux entreprises • Gestion de patrimoine • Services bancaires aux entreprises et aux institutions • Marchés financiers
Succursales de banques étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Services bancaires généralement fournis aux entreprises et aux institutions, car leur capacité à collecter des dépôts de détail est limitée⁶

Au cours des dernières années, le secteur bancaire canadien a vu le nombre de ses banques augmenter, ce qui a donné lieu à l'émergence de banques détenues par une société de télécommunications, des épiceries et des grands magasins, un assureur de personnes, et des coopératives de crédit à charte fédérale. En mars 2003, on comptait 70 banques; en 2023, ce nombre est passé à 80. Le nombre de banques nationales qui se spécialisent généralement dans les services bancaires aux particuliers et aux entreprises a plus que doublé⁷. En moyenne, une nouvelle banque nationale est fondée chaque année depuis le début du millénaire, et au moins deux autres sociétés du secteur financier ont demandé l'approbation du BSIF pour un permis bancaire nationale, ce qui a réduit les obstacles à l'entrée et à la sortie au fil des années⁸.

Concentration dans le secteur bancaire

Selon la Banque mondiale⁹, les cinq banques les plus importantes représentent 85 % des actifs des banques commerciales au Canada en 2021. Ce niveau de concentration des actifs bancaires n'est pas inhabituel dans

⁶ Les banques autorisées à ouvrir des succursales ne sont pas autorisées à accepter des dépôts inférieurs à 150 000 \$, ce montant servant à faire la distinction entre les dépôts de détail et les dépôts de gros.

⁷ En décembre 2002, on comptait 70 banques – 16 banques nationales (annexe I), 33 filiales de banques étrangères (annexe II) et 21 succursales de banques étrangères (annexe III). En décembre 2022, on comptait 80 banques – 34 banques nationales (annexe I), 15 filiales de banques étrangères (annexe II) et 31 succursales de banques étrangères (annexe III).

⁸ Les deux sociétés du secteur financier cherchant à obtenir un permis bancaire national sont [Koho Financial](#) et [Questrade Finance Group](#).

⁹Le Groupe de la Banque mondiale; [Data Bank – Global Financial Development](#), 2023.

Dans une large mesure, ce degré de confiance élevé est le résultat de la longue expérience du secteur bancaire canadien dans l'offre équilibrée de services bancaires par rapport à l'économie et à l'expérience d'autres pays, comme les États-Unis, qui ont oscillé entre des périodes de déséquilibre (lorsque l'offre de services bancaires est excédentaire ou insuffisante par rapport à l'économie) et d'équilibre¹³. Les Canadiens sont conscients de ce bilan d'équilibre. Par exemple, au sortir de la crise financière mondiale, les Canadiens ont classé leurs banques comme les plus saines au monde pendant huit années d'affilée et parmi les trois premières pendant onze années consécutives¹⁴. Ce degré de confiance élevé se reflète aussi dans la force et la valeur des marques bancaires, cinq banques canadiennes se classant parmi les dix marques les plus précieuses et les plus fortes au Canada en 2023¹⁵. De plus, ces cinq mêmes banques sont les plus sûres en Amérique du Nord et les grandes banques les plus sûres au monde (graphique 3)¹⁶.

Graphique 3 – Les banques canadiennes sont les grandes banques les plus sûres au monde

Classement de 2023 de la sécurité et de l'actif bancaires du magazine Global Finance

La confiance des consommateurs dans le secteur bancaire se reflète également dans les récents sondages de l'ABC, selon lesquels 86 % des Canadiens déclarent avoir confiance dans la sécurité des services numériques offerts par leur banque et 87 % ont confiance que leur banque protégera leurs renseignements personnels¹⁷.

- Mettre à l'essai et exploiter des technologies, comme la réalité virtuelle et la réalité augmentée, ainsi que des modules d'extension des navigateurs pour permettre aux consommateurs de personnaliser leurs expériences bancaires numériques avec leurs préférences d'accessibilité personnelles.

Par conséquent, les Canadiens ont, de manière générale, le sentiment que leur expérience bancaire s'est améliorée. En effet, en 2022 :

- 90 % des consommateurs croyaient que les nouvelles technologies ont rendu les activités bancaires plus pratiques;
- 86 % des Canadiens affirmaient que leur banque a amélioré ses services grâce à la technologie;
- 78 % des Canadiens utilisaient les canaux numériques pour effectuer la plupart de leurs opérations bancaires (contre 76 % en 2018 et 68 % en 2016)²¹.

Concurrence entre des produits et services particuliers

En raison de la concurrence entre les banques et les établissements non bancaires, les consommateurs canadiens bénéficient de plus en plus d'une gamme complète de produits et services financiers accessibles et abordables, quel que soit le produit, par exemple, les comptes bancaires, les paiements, les prêts hypothécaires et les prêts aux PME.



Comptes bancaires

Un compte bancaire est le produit financier le plus élémentaire dont un client a besoin pour accéder au système financier, car il est utilisé pour déposer des fonds et enregistrer des opérations. Les banques canadiennes offrent une variété de comptes bancaires aux clients, notamment des comptes de chèques et d'épargne de base, des comptes à service complet prévoyant divers types d'opérations, des comptes à frais modiques ou sans frais; des comptes pour jeunes, étudiants et personnes âgées; des comptes de change, etc. Plus de 40 banques offrent 100 forfaits de comptes bancaires différents aux clients. En sus des banques, plus de 400 établissements non bancaires (coopératives de crédit réglementées par les provinces et ATB Financial) proposent des comptes bancaires²², accessibles même aux personnes qui n'ont pas d'argent à mettre dans leur compte dans l'immédiat, n'ont pas d'emploi ou d'antécédents de crédit ou ont été en faillite.

²¹ Association des banquiers canadiens (ABC), [Les Canadiens et leurs activités bancaires](#), Abacus Data, 2021.

²² ACCF [National System Results 2023](#), décembre 2023.

Et cette démarche peut être faite en personne, numériquement (en ligne et sur appareil mobile), depuis un GAB ou par téléphone.

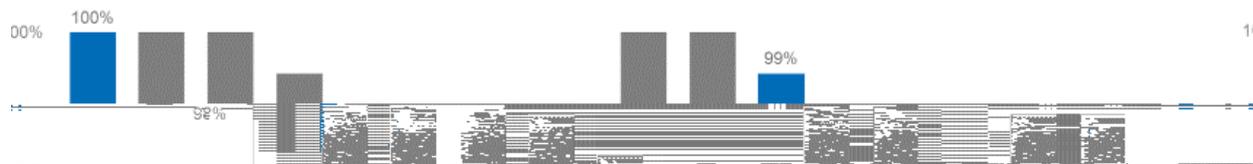
En raison de cette concurrence, le système financier du Canada est le système financier le plus inclusif des pays du G7 et un chef de file mondial dans les économies à revenus élevés. Selon la Banque mondiale, presque tous les Canadiens en âge de travailler ont un compte auprès d'une institution financière et 96 % des Canadiens en âge de travailler ont une carte de débit, y compris les 40 % des plus pauvres de la population en âge de travailler (graphiques 4 et 5)²³.

Graphique 3 – Le Canada en tête des pays du G7 en % de la population détenant un compte bancaire

Pourcentage d'adultes ayant un compte auprès d'une institution financière

Chart 4 - Canada leads G7 countries in % of population with a bank account

Percentage of adults have an account at a financial institution



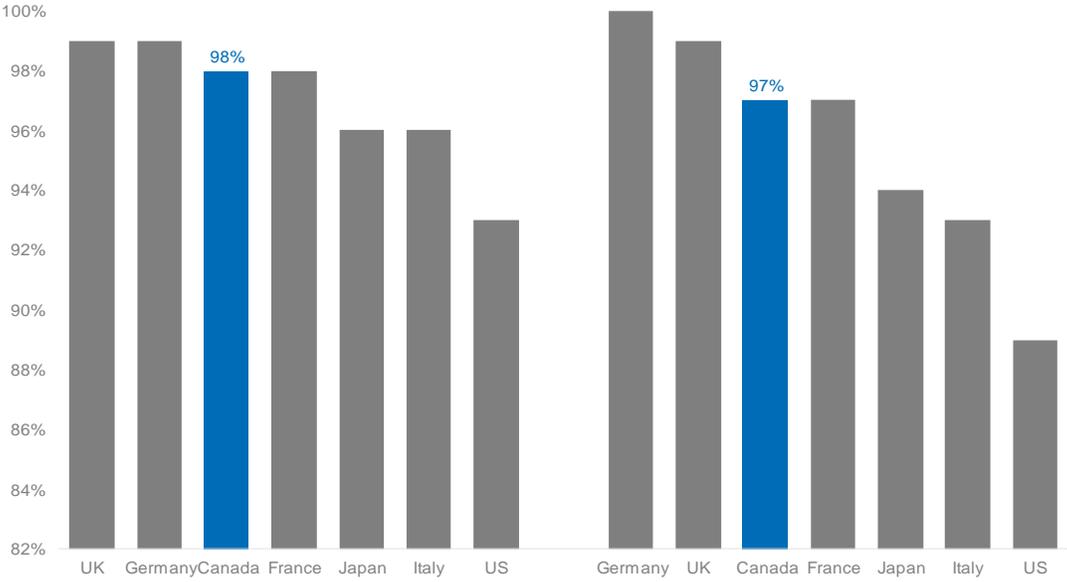
²³ Banque mondiale, [The Global Findex Database 2021](#).

Graphique 6 – La technologie et l'innovation changent les méthodes de paiement des Canadiens

Tendances des types de paiement en % du total des opérations de paiement

En plus de faire concurrence les unes avec les autres, les banques rivalisent aussi avec d'autres acteurs établis, comme les coopératives de crédit et les institutions de dépôt appartenant au gouvernement, pour proposer une gamme de services de paiement, notamment les cartes de crédit et de débit, les serv1pô0.5 (183.5 ()0.6o8.95

Graphique 7 – Le Canada en tête des pays du G7 en % de la population détenant une carte de crédit
Pourcentage d'adultes (15 ans et plus) détenant un compte ayant envoyé ou reçu des paiements numériques



Graphique 8 – Le Canada en tête des pays du G7 en % de la population détenant une carte de crédit
Pourcentage d'adultes ayant une carte de crédit

Graphique 9 – Le Canada en tête des pays du G7 dans l’envoi d’argent par des moyens numériques
 Pourcentage d’adultes qui envoient de l’argent en ligne ou sur application mobile



Bien que le marché des paiements soit principalement défini par les banques et autres institutions financières de dépôt, d'autres institutions non bancaires de dépôt ont tiré parti de la technologie pour répondre à la demande croissante de paiements numériques des Canadiens. La Banque du Canada estime qu'il existe plus de 2 500 FSP, comme des applications de portefeuille mobile, de paiement et de carte de magasin prépayée, qui permettent de conserver des fonds et d'enregistrer des opérations, ainsi que d'autres fonctionnalités et services qui peuvent répondre aux attentes des consommateurs vis-à-vis des banques et autres institutions de dépôt. Un nombre croissant de Canadiens utilisent ces applications : 18 % d'entre eux utilisant des applications de portefeuille mobile, tandis que 9 % et 8 % des Canadiens utilisent, respectivement, des applications de paiement et des

En outre, un nombre croissant de nouveaux acteurs proposant de nouveaux modèles économiques ont fait leur entrée sur le marché hypothécaire. Selon un rapport conjoint Deloitte/SCHL publié en octobre 2020, 98 entreprises de technologies financières présentes au Canada en 2019 exerçaient des activités aux différents maillons de la chaîne hypothécaire, dont environ 33 spécialisées dans la vente ou la souscription de prêts²⁹.

Le même rapport a fait remarquer que les banques au Canada ont joué un rôle actif dans la mise au point et l'adoption des technologies liées aux prêts hypothécaires. Ces dernières années, les banques ont soutenu le développement de technologies innovantes, au moyen d'initiatives internes ou de partenariats de collaboration. En encourageant la collaboration entre les banques et les sociétés de technologies financières, le secteur hypothécaire peut franchir un pas de plus vers l'innovation

Recommandations

Les banques sont de fervents partisans d'un secteur financier ouvert, concurrentiel et stable au profit des consommateurs. Elles jouent un rôle important dans le système financier et l'économie en général, et le secteur bancaire a grand intérêt à s'assurer que le système financier continue d'être concurrentiel et à proposer des services abordables et accessibles dans un cadre qui maintient également la sûreté, la sécurité et la stabilité pour les consommateurs.

Bien que le cadre réglementaire financier

Le choix des communications électroniques comme mode de communication par défaut garantira que les pratiques et technologies commerciales modernes sont utilisées pour fournir des documents numériques plus conviviaux et plus faciles pour :

- Rechercher (p. ex., en effectuant une recherche dans la boîte de réception électronique);
- Stocker (p. ex., dans un répertoire numérique central qui ne nécessite pas d'espace physique);
- Faciliter l'accès (p. ex., si un client conteste une erreur auprès d'une succursale ou d'un représentant d'un centre d'appels, il n'a plus besoin de partir à la recherche du document papier).

Les modifications proposées pourront également rendre les documents plus accessibles (p. ex., lecture à haute voix par les outils d'accessibilité) et améliorer l'utilisation des « alertes » pour informer les clients que les factures de carte de crédit ou autres sont dues ou ont été publiées en ligne. L'élimination du papier

4Bo115 (b i)11s)-5ec58n6 ((3o0)J()0(s)-2e)22 (c29c)/P 4.4 (1.73)rnf A2 (c7)genu Td【(e(al)bl)0 (i)1428c6.1TJ(r,nidd(mou

En outre, ces impôts sapent les décisions en matière d'investissement de millions de Canadiens qui comptent – directement ou indirectement – sur les valeurs mobilières des banques pour épargner à des fins d'études, de mise de fonds, de projets d'immobilisations ou de retraite.

Les impôts sur le secteur financier, comme l'impôt sur les FI et le DRC, doivent être supprimés pour permettre au secteur bancaire d'augmenter ses investissements dans l'économie canadienne et mieux servir les clients. À tout le moins, l'impôt sur les IF doit être supprimé progressivement, en même temps que l'élimination progressive

analyse détaillée et factuelle des effets d'une fusion proposée sur la concurrence. Cette analyse s'appuie sur l'approche visant à déterminer si une fusion sape ou diminue considérablement la concurrence en vertu des *Fusions – Lignes directrices pour l'application de la loi* du Bureau de la concurrence, conformément aux pratiques exemplaires internationales en matière de droit de la concurrence/antitrust.

De l'avis des membres de l'ABC, aucune modification du processus d'examen des fusions en vertu de la *Loi sur la concurrence* n'est nécessaire, ce processus étant neutre sur le plan sectoriel, reposant sur des principes et résistant à l'épreuve du temps depuis qu'il est devenu la loi du Canada en 1986.

Loi sur les banques

Conformément au cadre de la *Loi sur les banques*, le ministre des Finances peut tenir compte de facteurs comme les droits et les intérêts des consommateurs et des entreprises clientes, l'effet de la transaction sur le niveau de concurrence dans le secteur, ses conséquences pour la stabilité et l'intégrité du secteur financier, et la confiance du public dans le secteur. Le ministre a le pouvoir d'imposer toutes les conditions et d'exiger tout engagement jugé approprié. L'éventail des engagements que le ministre peut imposer pour protéger les consommateurs et les travailleurs montre qu'il dispose déjà d'une compétence et d'une flexibilité décisionnelles considérables.

Conclusion

Les Canadiens bénéficient d'un secteur financier prospère et dynamique, qui promeut la concurrence d'autres banques, d'entreprises du secteur financier établies, d'entreprises de technologies financières émergentes proposant de nouveaux modèles économiques, ainsi que de grandes entreprises technologiques multinationales dont l'empreinte de la marque est forte. En conséquence, l'intensité de la concurrence au sein du secteur financier est au summum en raison des investissements dans la technologie, des entreprises entrant sur le marché, se développant et en sortant à une cadence rapide.

L'ABC formule un nombre de recommandations pour permettre au secteur financier de mieux s'adapter à l'évolution des attentes, des préférences et des comportements des consommateurs, d'intégrer plus efficacement les technologies, d'améliorer la protection des consommateurs, d'appliquer une surveillance réglementaire uniforme et proportionnée aux entreprises du secteur financier, d'accroître la concurrence au sein du secteur, et de maintenir le processus d'examen des fusions. Grâce à ces changements, le secteur financier concurrentiel déjà dynamique le sera davantage.